



Conseil Municipal du 3 mars 2022

« Motion en faveur du rétablissement des règles de droit à Forcalquier »

Depuis plus d'un an « Le Café des Libertés » instrumentalise à Forcalquier les mesures sanitaires gouvernementales mises en place pour lutter contre la plus grande pandémie que la planète ait connue.

Fin décembre 2021, il a investi sans droit ni titre un lieu privé, l'ancienne briqueterie de la ville, afin d'y organiser, au mépris des règles sanitaires qui s'appliquent à tous, des événements militants. Sous couvert d'activités culturelles, ce squat constitue aujourd'hui une véritable nuisance pour les riverains et fait courir, au regard de la vétusté du bâtiment, un risque majeur à tous ceux qui y participent et qu'il accueille.

Sur les réseaux sociaux, menaces et insultes envers différents élus ont amené M. le Maire à déposer une plainte pour injure envers une personne dépositaire de l'autorité publique.

Considérant que la liberté d'opinion et d'expression auxquelles nous sommes profondément attachés ne doit en aucun cas légitimer le non-respect des règles de droit qui s'appliquent en France et à fortiori à Forcalquier,

Considérant que le « squat » de la briqueterie et les actions publiques du Café des Libertés nuisent à la sérénité et au calme que les habitants de Forcalquier sont en droit d'attendre,

Considérant l'inaction des pouvoirs publics,

Nous vous proposons de :

- Dénoncer les actions illégales du collectif « Le Café des Libertés »,
- Dénoncer les insultes et menaces subies par les élus ;
- Demander aux représentants de l'Etat et à la justice de faire respecter les lois de la République à Forcalquier

Alors que les dernières mesures sanitaires devraient être enfin levées dans les prochaines semaines, Forcalquier doit retrouver le goût de la solidarité et de la fraternité, et ce, en toute responsabilité.